

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1725****CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'attaché principal  
(au titre de l'ancienneté)  
- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'attaché principal :**1 - CLOCHON Marie**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1726****CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade  
de médecin hors classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, pour l'accès à l'échelon spécial du grade de médecin hors classe :**1 – SAGOT Béatrice**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTALValérie SIMONE  


Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1727**

## CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX

### Tableau d'avancement pour l'accès au grade de médecin hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 92-851 du 28 août 1992, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

### A R R E T E

**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **médecin hors classe** :

**1 – GOUDJO Abdon**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET\*



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1728**

**CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

**- Année 2023 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E**

**Article 1** : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle :

- 1 - RECHIGNAT Fabienne
- 2 - AUBRUN-MARGUINAUD Hélène
- 3 - BARDY Florence
- 4 - MASSOLO Julie
- 5 - OZON Lucie

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	11	1	12
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1729**

## CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX

### Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier en soin généraux hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

#### ARRETE

**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'infirmier en soin généraux hors classe** :

##### 1 – OTT Laetitia

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1730**

## CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES

### Tableau d'avancement pour l'accès au grade de puéricultrice hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

### A R R E T E

**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **puéricultrice hors classe** :

**1 – BORDE Pauline**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1731****CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'ingénieur principal****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**ARRETE****Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur principal :**1 – GUILLOIS Frédéric**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1732****CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'animateur principal de 2ème classe** :**1 – COSTA Julie**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1733**

## CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

### Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (au titre de l'ancienneté)

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

#### ARRETE

**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe :

##### 1 - GERBAUD Eric

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	7	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juillet 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1734****CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe :**1 – MOUTAUD Christophe**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	9	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1735****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint administratif principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**ARRETE****Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal 1ère classe** :

- 1 - VINGERDER Evelyne**
- 2 - JAMET Maryline**
- 3 - KIPP Jean-Philippe**
- 4 - PAULY Sandrine**
- 5 - FOURTON Béatrice**
- 6 - LONGEAUD Quentin**
- 7 - LE DRAN Laura**
- 8 - PARY Carine**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	18	2	20
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	6	2	8

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1736****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ANIMATEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint animation principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint animation principal 1ère classe** :**1 – DUBOIS Corinne**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1737****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**ARRETE****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe** :**1 – TOTY Dorothée**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1738****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe  
(examen)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe :**1 – NOIZAT Charline**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONE

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1739****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2007-913 du 15 mai 2007, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement :**1 – MONNET Corinne**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	0

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1740**

**CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'agent de maîtrise principal**

**- Année 2023 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E**

**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'agent de maîtrise principal** :

- 1 – VINCENT Frédéric
- 2 – GLOMAUD Marie
- 3 – DUPRADEAUX Jérôme
- 4 – SAINRAPT Thierry

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	8	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1741****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** :

- 1 – PETITCOULAUD Gilles**
- 2 – ROUCHEIX Damien**
- 3 – POMMEREL Irène**
- 4 – BOURDEIX Cédric**
- 5 – LEMAN Michelle**
- 6 – GOMMERS Isabelle**
- 7 – DEL BEN Dimitri**
- 8 – DUPRADEAUX Dominique**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	7	13	20
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	5	8

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1742**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'examen)**

**- Année 2023 -**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E**

**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- 1 – MAURICOUT Olivier**
- 2 – PASSEMARD Lionel**
- 3 – RIO Jean-Marc**
- 4 – RONDIER Mickael**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	4	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	4	4

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines  
Service Gestion Administrative  
**AR 2023-1743****CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de l'ancienneté)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

**A R R E T E****Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- 1 – BANNIER Angélique**
- 2 – THOMAZON Nicolas**
- 3 – OMNES Hervé**
- 4 – THONNET Pascal**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	7	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

